

DELIBERATION N° 2004/06-16 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : TRANSFORMATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF EN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF QUALIFIE

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée qu'un Agent Administratif justifie de plus de 6 ans de services effectifs dans son grade.

Les conditions étant réunies pour prétendre au grade d'Agent Administratif Qualifié, et vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 25 mars 2004,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 19 mai 2004,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de procéder à l'adaptation du tableau des effectifs :
- en transformant un poste d'agent administratif à temps complet, en poste d'agent administratif qualifié à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2004,
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2004.

Précisions apportées concernant l'ordre du jour de la séance :

Retrait du rapport de présentation n° 12 :

Monsieur BOILEAU, rapporteur, indique à l'Assemblée que la Commission d'Appel d'Offres n'a pu statuer le 28 juin 2004, en raison de la complexité des offres nécessitant une synthèse détaillée des prix.

Monsieur le Maire propose de réunir le Conseil Municipal le jeudi 8 juillet 2004, après la nouvelle réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 6 juillet 2004.

Retrait du rapport de présentation n° 17 :

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, indique à l'Assemblée que ce projet de délibération n'a pas lieu d'être, et se doit d'être retiré de l'ordre du jour, compte tenu du montant des offres.

Il précise que la Société SOLOREC, mieux disante, a été retenue pour un montant de 20 666,88 € T.T.C. par an.